

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

**JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt trois septembre à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de BACILLY, sous la présidence de Monsieur Eric QUINTON, Maire.

Etaient présents : Eric QUINTON, Maire, Jacqueline HIBON, Magalie JOSSEAUME et Michaël ROGER adjoints,

Ms Pascal MORAZIN, Vincent PICARD, Mmes Solène BEAUDOUIN, Michèle DESVAUX formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Charly MEYER et Mme Anaïs GUESNET,

Absents excusés : Ms Matthieu CUCU, Daniel ENGUEHARD, Yann POTIER

Procuration : M. Daniel ENGUEHARD a donné procuration à Mme Jacqueline HIBON

Secrétaire de séance : Mme Magalie JOSSEAUME

**Date de convocation : 13/09/2021**

*Présents : 8*

*Votants : 9*

**Date d'affichage : 13/09/2021**

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion du 30 juin 2021

Approbation à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'observer une minute de silence à la mémoire de Madame Jacqueline MOUBECHÉ, conseillère municipale

## **Vente de la Parcelle ZI 37 à Larsonnière**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de M. Boulay et Mme Anfray pour l'acquisition de la parcelle ZI 37 à Larsonnière située en face de leur domicile. Les conseillers refusent la proposition étant donné que le terrain ne nécessite pas de frais de bornage et qu'il possède un point d'eau. Un courrier va être adressé à M. Boulay et Mme Anfray pour les informer de cette décision

délibération 21.09.01

## **Validation des devis pour le site internet**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Magalie JOSSEAUME concernant la refonte du site internet. Suite aux échanges dans les précédents conseils municipaux, il a été décidé de refaire un nouveau site internet.

Le conseil valide, à l'unanimité, les devis de la Résilience à St Quentin sur le Homme pour un montant de 2 925 € T.T.C. formation comprise et un forfait annuel (contrat de maintenance) 226,80 € TTC.

## Décision modificative

Au budget un montant de 2 500 € avait été prévu, une décision modificative de l'opération d'équipement n°76 « site internet » d'un montant 425 € est nécessaire, comme suit :

|   | Fonctionnement      |                     | Investissement      |                     |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|   | Dépenses            | Recettes            | Dépenses            | Recettes            |
| <b>Prévu B.P. 2021 après DM n°1</b>           | <b>951 480.09 €</b> | <b>951 480.09 €</b> | <b>174 720.23 €</b> | <b>174 720.23 €</b> |
| <b>Décision Modificative n° 2</b>             |                     |                     |                     |                     |
| 61521 Entretien de terrain                    | - 425 €             |                     |                     |                     |
| 023 Virement à la section de fonctionnement   | + 425 €             |                     |                     |                     |
| 021 Virement de la section de fonctionnement  |                     |                     |                     | + 425 €             |
| 2051 op 76 Autres immobilisations corporelles |                     |                     | + 425 €             |                     |
| <b>TOTAL après DM n° 2</b>                    | <b>951 480.09 €</b> | <b>951 480.09 €</b> | <b>175 145.23 €</b> | <b>175 145.23 €</b> |

Après délibération, le conseil à l'unanimité approuve cette décision modificative.

## Mise en sécurité de l'éclairage public

Suite à la décision de donner la gestion de l'éclairage public au SDEM, un contrôle a été effectué. Une mise en sécurité de l'éclairage public est nécessaire.

Monsieur le Maire présente les devis :

- STURNO : 1 407,60 € TTC
- JOSSEAUME électricien : 548,56 € TTC

Après délibération, le Conseil valide le devis de M. Josseaume d'un montant de 548,56 € TTC

## Organisation du repas des aînés

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jacqueline HIBON concernant l'organisation du repas des aînés qui a lieu le dimanche 3 octobre 2021 : le service, la décoration de la salle...sont effectués par les élus.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les conseillers :

- Projet sur le terrain de foot : programmation d'une réunion pour le devenir du terrain de foot
- Les élections présidentielles et législatives 2022, les dates à retenir sont le 10 et 24 avril puis le 12 et 19 juin
- Une réunion « déchets » est organisée à Sartilly le 19 octobre à 18h00 ; elle est ouverte à tous les élus
- Les travaux de peinture de la mairie vont commencer d'ici une quinzaine de jours

Séance levée à 22h30